
Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du GAPP le 18 juin 2015

Lieu : Maison des Associations,
salle Zazie Sadou
Heures : de 20h à 21h20

APE membres présentes : Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Hermance, Lully-Sézenove, Seujet-Necker, Versoix, Veyrier-Pinchat,

APE membres excusées : Avully, Bardonnex, Bernex, Cayla, Charmilles/Charles-Giron, Collex-Bossy, Pervenches-Montfalcon, Satigny, Serves-Sapay, Vieusseux-Franchises

Comité GAPP : Sandra Capeder, Geneviève Rosset, Corinne Cornaglia, Isabel Neves

Membre du comité excusé : Romaine Michellod

Présidence de séance : Sandra Capeder

Coordination GAPP : Anne Thorel Ruegsegger

Procès-Verbal : Corinne Pellet

Présentation :

Mme Patrizia Tosi et M. Marc Vassant, membres du comité Sant « e »scalade, présentent l'association Sant « e »scalade.

ptosi@progestion.ch

marc.vassant@hesge.ch

Mme Tosi et M. Vassant : remercient les APEs qui ont pris le relai suite, au boycott des entraînements de sant « e »scalade, de la part des enseignants d'éducation physique. Afin de ne pas revivre la même situation, cette année, les informations habituellement données à la rentrée sont transmises déjà maintenant. Le comité sant « e »scalade est aussi présent ce soir afin de stimuler d'éventuelles nouvelles APE à participer aux entraînements.

Le programme est constitué de 8 entraînements qui débutent fin septembre à début octobre et s'achèvent la semaine précédent la course qui aura lieu le 4-5 décembre 2015. Ces 8 entraînements comportent une partie diététique et une partie de condition physique (échauffement + course). Le passeport qui est remis à chaque enfant participant contient également une marche à suivre pour les personnes qui les encadrent. Le passeport est visé après chaque entraînement. Un minimum de 5 entraînements est demandé. Les enfants sont invités à se rendre, le jour de la course, sous le chapiteau pour discuter de la course et reçoivent un petit cadeau. Pour participer aux entraînements il n'est pas obligatoire de faire la course. Sant « escalade » contribue à la moitié des frais d'inscription (dès la participation à 5 entraînements minimum) et offre des tee-shirts à toutes les personnes qui encadrent les enfants, lors des entraînements.

Une soirée d'information aura lieu le 21 septembre, dans les locaux de la DGEO, chemin de l'Echo 5A, pour les responsables qui s'engagent à suivre le programme. Lors de cette rencontre, les passeports et les tee-shirts seront distribués.

Un courrier contenant toutes les informations données, ce soir, sera adressé à toutes les APE du canton.

Les enseignants volontaires ont jusqu'au 11 septembre pour s'annoncer participants au programme Sant « escalade », dans leur école. Après cette date les APE volontaires sont les bienvenues pour prendre le relai.

Un forfait d'indemnisation est prévu, d'un montant de CHF 720. —ou sur demande, la venue d'une diététicienne pour la partie alimentation.

APE Hermance : souhaite plus de détails sur la marche à suivre et l'inscription des enfants pour la course.

Sant « e »scalade : lorsqu'une APE s'inscrit officiellement auprès de Sant « e »scalade pour encadrer les entraînements, une marche à suivre est donnée. Un lien est transmis pour l'inscription des élèves. L'Union maraichère genevoise propose des fruits ou légumes gratuitement. Chacun est libre de s'organiser individuellement ou localement pour les écoles plus éloignées. Plus d'information sur le site <http://santescalade.ch>.

GAPP : les maîtres de sport ont-ils la priorité sur les APE, jusqu'au 11 septembre ?

Sant « e »scalade : au départ le programme de Sant « e »scalade était principalement assuré par les maîtres de sport, depuis l'année passée et le boycott, les APE ont largement pris le relai. La décision des maîtres de sport et des enseignants est sûrement déjà prise, concernant leur participation en 2015 et les APE qui souhaitent s'engager ne seront pas écartées et pourront collaborer.

GAPP : est-ce que le comité de Sant « e »scalade a pris contact avec la SPG ou l'association des maîtres de gym, afin de connaître leur position et un éventuel maintien du boycott ?

Sant « e »scalade : notre comité se réunit lundi, peut-être aurons-nous reçu des informations de leur part, mais nous ne les solliciterons pas. Le comité a été informé du boycott, comme tout le monde, par la presse.

APE Versoix : un enseignant peut aussi prendre en charge les entraînements, comme un maître de sport ?

Sant « e »scalade : oui absolument, c'était l'espoir du comité l'année précédente mais ça n'a pas été le cas.

GAPP : certains enseignants n'étaient pas d'accord avec la décision des maîtres de sport mais ce n'était pas évident de défendre cette position vis à vis de leur collègue.

APE Grand-Saconnex : le boycott a-t-il eu une incidence sur le nombre d'inscription à la course ?

Sant « e »scalade : 50% d'enfants inscrits en moins aux entraînements de Sant « e »scalade, à la course on ne sait pas vraiment mais il n'y a pas eu de baisse significative.

GAPP : même s'il y a eu moins de participation au programme Sant « e »scalade, des communes, des écoles, des parents ont organisés des entraînements, au pied levé, en famille, le samedi ou le dimanche ce qui a certainement contribué à combler le manque.

Sant « e »scalade : Sant « e »scalade organise une initiation à la course à pied et au walking au stade de Vessy, tous les dimanches matin de 10h à midi, du 2 août au 11 octobre. Le dimanche 18 octobre et suivants, les entraînements officiels de la course d'escalade auront lieu, chaque fois dans une commune différente.

Sant « e »scalade : le comité projette de faire participer les cycles d'orientation au programme Sant « e »scalade.

<http://www.gapp.ch/et-si-vous-prepariez-les-enfants-a-la-course-de-lescalade/>

GAPP : merci à Mme Tosi et M. Vasant pour leur présentation.

1. Approbation de l'ordre du jour,

proposition de traiter le point 4 avant le point 3,
l'ordre du jour est approuvé,
pas de divers annoncé

2. Approbation du PV de l'AGO du 19 mars 2015

le PV est approuvé, avec le rajout de l'APE Chêne-Bourg dans la liste des membres présents

3. Fusion avec la FAPECO, point d'information.

Sandra Capeder : le comité du GAPP a eu des difficultés, à trouver des nouveaux membres. Parallèlement, des discussions ont été entamées avec la FAPECO dans l'idée d'une fusion entre les 2 faitières, afin d'avoir une forme de cohérence dans la logique de l'enseignement obligatoire, de la 1^{ère} primaire jusqu'à la fin du cycle d'orientation. Les deux comités qui se sont régulièrement rencontrés, proposent une fusion au 1^{er} janvier 2016.

Des travaux sont en cours afin de proposer aux membres des 2 faitières une assemblée de dissolution et ensuite de fusion avec de nouveaux statuts. Une nouvelle organisation est prévue avec un Secrétariat général, afin de renforcer la structure professionnelle et le rôle d'Anne Thorel Ruegsegger, actuellement coordinatrice et de diminuer la charge du comité. Deux faitières assemblées représentent plus de membres et ont un poids plus important dans les négociations. Une série de thématiques conjointes ont déjà abordées avec la FAPECO, par exemple les bâtiments scolaires, les élèves à besoins spécifiques, la construction des programmes d'enseignement, l'évaluation, etc.

Anne Thorel Ruegsegger : la fusion n'aura pas d'incidence directe sur les APE et les APECO et ne nécessitera pas de changement dans leurs structures. Le changement ne sera pas local mais cantonal. Les questions plus pratiques concernant les séances des assemblées sont encore à réfléchir.

APE Veyrier Pinchat : comment les assemblées des délégués sont-elles envisagées ?

GAPP : les assemblées devraient être maintenues comme actuellement pour le primaire et pour le cycle d'orientation avec probablement des séances communes. Un calendrier sera communiqué à tous les délégués primaires et cycles et si un sujet abordé les intéresse les assemblées seront ouvertes à tous les parents.

4. Election :

Le comité élu ce soir, est élu formellement jusqu'à la fin de l'année 2015. Une réélection des membres du comité aura lieu lors de la fusion au 1^{er} janvier 2016. Le comité pourra se représenter.

Sandra Capeder, se représente jusqu'à fin décembre, afin d'assurer la transition jusqu'à la fusion ;

Geneviève Rosset, idem ;

Corinne Cornaglia ne se représente pas ;

Isabel Neves se représente ;

Romaine Michellod ne se représente pas ;

Les personnes qui se proposent :

Stéphane Proust, électromécanicien, une fille en primaire, membre de l'APE Grand-Lancy, 2 filles à Drize, membre de l'APECO Drize, membre du comité de la FAPECO ;

Gandee Bold, membre de l'APE Seujet Necker, 2 enfants en 4P et 7P ;

Sylvie Binz, formation de pédagogue, diverses fonctions dans le domaine de l'éducation (spécialisée), membre de l'APE Gd Saconnex, une fille de 10 ans ;
Alisdair Menzies, biologiste de formation, rédacteur en chef dans une Organisation internationale à Genève, père de 2 enfants de 4 et 7 ans, membre de l'APE Versoix.

GAPP : Le GAPP propose aux membres présents d'élire le comité suivant :

Sandra Capeder, présidente,
Geneviève Rosset, vice-présidente
Isabel Neves, membre
Gandee Bold, membre
Sylvie Binz, membre
Alisdair Menzies, membre

Vérificateurs au compte Maya Schibler, Susan Pasin

Le nouveau comité et les vérificateurs au compte sont élus à l'unanimité.

Sylvie Binz : n'étant pas membre du comité de l'APE du Gd-Saconnex mais simple membre, comment se transmettra les informations des assemblées des délégués ?

GAPP : l'APE du Gd-Saconnex peut déléguer un membre de son comité aux assemblées.

Isabel Neves : certaines informations transmises lors des comités du GAPP, ne sont pas retransmises aux comités des APE, il faut faire la distinction.

5. Divers

GAPP : la DGEO a transmis au GAPP, le Correspondance « journal interne » destiné aux enseignants, rédigé par la direction générale.

Points abordés : - reconfiguration des établissements, les moyens d'enseignement, etc.
Présentation du carnet d'élève distribué à la rentrée aux élèves de la 1P à la 8P.

Il remplace le carnet de devoirs et contient beaucoup plus d'informations pour les parents env 120 pages. Il contiendra : les noms des enseignants généralistes, de gym, de couture etc. Le rôle des enseignants y sera explicité. Le calendrier de l'année scolaire (semaines A et B), les dates des épreuves cantonales, les vacances scolaires, les explications à propos des demandes de congé, les horaires de l'école, les modalités de rencontres, les informations concernant l'établissement (page libre à remplir par les établissements), les services partenaires de l'école OMP, GAPP etc, l'assurance scolaire accident. Les horaires hebdomadaires des élèves, les devoirs à domicile. L'utilisation des téléphones mobiles à l'école et les interdictions, l'utilisation d'internet à l'école et comment se protéger des dangers d'internet. Que faire en cas de perte du matériel scolaire. Les normes de promotion à l'école primaire. Liste du matériel que l'élève doit garder du primaire pour le cycle. Le carnet d'élève peut être consulté sur le site ETIDEP

<http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article4196>

Ce carnet d'élève est très bien conçu et sera un outil école-maison très utile, contenant des informations importantes pour les parents. Les mémentos et informations locales et spécifiques à l'établissement (par ex. devoirs surveillés) pourront être collés à l'intérieur.

APE Veyrier-Pinchat : Est-ce qu'il sera mis à jour chaque année ?

GAPP : oui.

Séance levée 21h18